



**2022-04-188 DÉCISION RELATIVE À UN DOSSIER DE RESSOURCES HUMAINES**

CONSIDÉRANT les informations transmises par la directrice du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT le dossier de l'employé numéro 15380;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-François Giroux,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Sophie Sirois-Perras,  
et résolu à l'unanimité

De confirmer la mesure disciplinaire imposée à l'employé numéro 15380 par la directrice générale, soit une suspension sans solde effective à compter du 11 avril 2022;

QUE cette suspension soit d'une durée de 3 mois à compter de la prise d'effet initiale de la suspension imposée par la directrice générale;

QU'une entente de la dernière chance soit signée entre la Ville, le Syndicat et l'employé 15380;

QUE la directrice des ressources humaines soit autorisée à signer tout document afin de donner suite à la présente.

M. le maire Miguel Lemieux appelle le vote :

Votent pour

M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre  
M. le conseiller Jean-Marc Rochon  
M. le conseiller Stéphane Leduc  
M. le conseiller Normand Amesse  
M. le conseiller Jean-François Giroux  
M<sup>me</sup> la conseillère Sophie Sirois-Perras

Votent contre

M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail  
M. le conseiller Patrick Rancourt

**ADOPTÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

**2022-04-189 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 18 h 05, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
appuyé par M. le conseiller Stéphane Leduc,  
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance extraordinaire du 4 avril 2022.

ADOPTÉ

---

Miguel Lemieux, maire

---

Kim V. Dumouchel, greffière